

**7. PROJET DE RENOUELEMENT URBAIN DU QUARTIER LADEN PETIT TRAIN
A CASTRES - DEMOLITION – 2 AU 12 RUE BAPTISTE MARCET (65 logements) -PLAN DE
FINANCEMENT**

Dans sa séance du 10 avril 2019, le Conseil d'administration a validé la convention pluriannuelle du projet de Renouveau Urbain sur le quartier de Laden – Petit train.
Cette convention a été signée le 16 mai 2020.

La deuxième opération de démolition, sur les immeubles du 2 au 12 rue Baptiste Marcet doit s'organiser dès janvier 2022 pour un achèvement de la démolition au 31/12/2023.

Afin de respecter ce planning, l'Office doit :

- Déposer les dossiers d'intention de démolir
- Réaliser les diagnostics avant la démolition
- Déposer le permis de démolir
- Lancer les diverses consultations de marché (CSPS et travaux)

Concernant le marché de travaux, l'Office souhaite, en 2022, lancer un marché à procédure adaptée décomposé en trois tranches sur les démolitions restantes afin d'avoir une projection des coûts définitifs des démolitions :

- Tranche ferme : 2 au 12 rue Baptiste Marcet
- Tranche optionnelle 1 : 153 avenue Albert 1er -1 rue Baptiste Marcet
- Tranche optionnelle 2 : 1 au 11 rue Alba la source

Le résultat de cette consultation permettra éventuellement de négocier avec l'ANRU le transfert d'une partie de l'enveloppe budgétaire allouée aux démolitions sur d'autres familles et notamment les réhabilitations.

Le montant prévisionnel de la tranche ferme de démolition est estimé à 1 860 868,54 € (TTC 20%).

Le prix prévisionnel serait :

Travaux	1 481 999,64 €
Accompagnement social.....	162 000,00 €
Pertes financières	216 868,90 €
Montant TTC	1 860 868,54 €

Le financement prévisionnel serait:

Fonds Propres	246 999,94 €
Subvention ANRU	1 599 718,60 €
Valorisation foncière	14 150,00 €
Montant TTC	1 860 868,54 €

Il est demandé au Conseil d'administration

- D'approuver le plan de financement,
- De déposer le dossier pour solliciter les subventions,
- D'autoriser le Directeur général à déposer les autorisations nécessaires (Dossier d'intention de démolir, dossier de financement...) auprès de la Direction Départementale des Territoires du Tarn,
- D'autoriser le Directeur général à déposer le permis de démolir auprès du service urbanisme de la Ville,
- D'autoriser le Directeur général à engager la procédure de passation des marchés de travaux et de services,
- D'autoriser le Directeur général à rétrocéder les emprises des immeubles démolis,
- D'approuver le lancement des marchés du coordonnateur SPS et de travaux,
- Et conformément à la délibération du 18 décembre 2013, d'autoriser le Directeur Général à signer les pièces afférentes à ce dossier.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2022

Application agréée E-legalite.com

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES
- MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 7 février 2022 à 15h00

Délibérations de : 1 à 9
Présents : 12
Pouvoirs : 8
Votants : 20

Etaient présents :

Mesdames Baya ALGAY, Viviane DUPUY, Marie-Claude FAURE, Claudine HAUSER,
Yolande ALBERT, Geneviève AMEN
Messieurs Pascal BUGIS, Christophe SENTOLL, Xavier BORIES, Rinaldo PUGLISI, Bernard
AUDOURENC, Christian NOCAUDIE

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Catherine FARRENQ à Madame Geneviève AMEN
Madame Janine BARENS à Monsieur Pascal BUGIS
Madame Alexia CAILLOUX à Madame Marie-Claude FAURE
Monsieur Siegfried FRANZ à Monsieur Christian NOCAUDIE
Monsieur Vincent COLOM à Madame Baya ALGAY
Monsieur Serge SERIEYS à Madame Viviane DUPUY
Madame Flavie ROUANET à Monsieur Xavier BORIES
Madame Jeanine CAYSSEL à Madame Yolande ALBERT

Etaient excusés

Monsieur Michel SAQUET
Madame Clotilde FURINI
Monsieur Philippe BECO

Etait absent

Monsieur Laurent MONS

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Béatrice JEA, Ressources humaines
Madame FERRE, DDT

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2022

Application agréée E-legalite.com

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le plan de financement,
- Dépose le dossier pour solliciter les subventions,
- Autorise le Directeur général à déposer les autorisations nécessaires (Dossier d'intention de démolir, dossier de financement...) auprès de la Direction Départementale des Territoires du Tarn,
- Autorise le Directeur général à déposer le permis de démolir auprès du service urbanisme de la Ville,
- Autorise le Directeur général à engager la procédure de passation des marchés de travaux et de services,
- Autorise le Directeur général à rétrocéder les emprises des immeubles démolis,
- Approuve le lancement des marchés du coordonnateur SPS et de travaux,
- Et conformément à la délibération du 18 décembre 2013, autorise le Directeur Général à signer les pièces afférentes à ce dossier.

.....
Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à CASTRES, le 7 février 2022

Le Président,
Pascal BUGIS



REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2022

Application agréée E-legalite.com

CA 7/2/22



REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-081-502273329-20220207-07222_7-DE